

conseil  
de la langue  
française

RAPPORT  
ANNUEL  
1978-79



Gouvernement du Québec  
Conseil de la  
langue française

**Rapport annuel**  
**1978-79**  
Conseil de la  
langue française

Depôt légal — 3<sup>e</sup> trimestre 1980  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN 2-550-01165-1  
©Éditeur officiel du Québec

**Rapport annuel  
1978-79  
Conseil de la  
langue française**

---

Monsieur Clément Richard  
Président de l'Assemblée  
nationale  
Hôtel du Gouvernement  
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des activités du Conseil de la langue française pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 1978 au 31 mars 1979.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de ma haute estime.

Le ministre d'État  
au développement culturel

Camille Laurin

Québec, le 30 avril 1980

---

Monsieur Camille Laurin  
Ministre d'État au  
développement culturel  
Hôtel du Gouvernement  
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des activités du Conseil de la langue française pour l'année administrative qui s'est terminée le 31 mars 1979.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de ma plus haute considération.

Le président,

Michel Plourde

Québec, le 30 avril 1980

## Table des matières

### **Introduction , 3**

### **Chapitre premier**

Le Conseil de la langue française: loi constitutive,  
organisation et programmes ,7

### **Chapitre II**

Ressources humaines et financières ,17

### **Chapitre III**

Réalisations et activités du Conseil ,23

### **Orientations et conclusions ,41**

### **Annexe: Liste du personnel ,47**

# Introduction

Ce rapport annuel est le deuxième depuis l'adoption de la Charte de la langue française. Il constitue essentiellement un bilan des principales activités du Conseil au cours de l'exercice 1978/79. Il présente les décisions et réalisations du Conseil et de ses comités de travail, ainsi que les travaux entrepris par les fonctionnaires de ses directions et services.

Comme on le verra dans les trois chapitres qui suivent, le Conseil a pu véritablement donner suite, au cours des douze derniers mois, aux orientations annoncées dans son premier rapport. L'organisation administrative a été consolidée et le recrutement du personnel accéléré ; cinq avis concernant la réglementation de l'Office de la langue française ont été transmis au ministre responsable de la Charte de la langue française ; de grandes manifestations, telle la Rencontre des francophones, ont été organisées ; enfin, de nombreux projets de recherche ont été mis en route dans le cadre de l'accomplissement du mandat de surveillance du Conseil. Au cours de cet exercice, le Conseil a pu non seulement atteindre les objectifs qu'il s'était fixés mais aussi entreprendre une réflexion et formuler des perspectives nouvelles pour l'étude et le développement de la langue française au Québec.

Après avoir brièvement présenté l'organisation et les programmes, on trouvera, dans un deuxième chapitre, l'état des ressources humaines et financières mises à la disposition du Conseil. Les réalisations feront l'objet d'un troisième chapitre subdivisé selon les grands champs d'activités du Conseil : affaires juridiques, études et recherches, communications et manifestations. À la lecture de ces pages, on pourra prendre connaissance de tous les projets conçus, mis en oeuvre et réalisés au sein du Conseil de la langue française au cours de l'exercice 1978/79. On pourra aussi relever le constant souci du Conseil d'être à la hauteur du mandat qui lui est confié, tant au titre de conseiller du ministre qu'à celui d'informateur du public sur l'évolution linguistique de la collectivité québécoise.

---

## Chapitre premier

**Le Conseil de la langue française :  
loi constitutive, organisation  
et programmes**

La Charte de la langue française précise la composition du Conseil, ses devoirs et pouvoirs ainsi que les autres dispositions nécessaires à son fonctionnement. Sur la base de cette loi constitutive, un plan d'organisation et un organigramme ont été approuvés par le Conseil du Trésor et un programme de travail conçu et adopté par le Conseil de la langue française.

### **1. Composition du Conseil**

Conformément à la loi, les douze membres du Conseil ont été choisis après consultation des associations représentatives de divers milieux sociaux, culturels et économiques du Québec et nommés par le gouvernement. Le président, monsieur Jean-Denis Gendron, et le secrétaire, monsieur Marcel Dubé, ont été nommés, par décret ministériel, le 26 octobre 1977. La nomination des dix autres membres eut lieu le 16 février 1978. En voici la liste.

Madame Louise Deschâtelets (associations socio-culturelles)  
Monsieur Pierre Vadeboncoeur (associations socio-culturelles)  
Madame Madeleine Thibault-Berthiaume (organismes syndicaux)  
Messieurs Michel Rioux (organismes syndicaux)  
Charles Leblanc (associations patronales)  
Henri Tremblay (associations patronales)  
Jean-Charles Falardeau (universités)  
Jean-Marcel Paquette (universités)  
Madame Alanis Obomsawin (groupes ethniques)  
Monsieur Filippo Salvatore (groupes ethniques)

### **2. Devoirs et pouvoirs du Conseil**

Comme le décrète la Charte de la langue française «un Conseil de la langue française est institué pour conseiller le ministre sur la politique québécoise de la langue française et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la présente loi» (a.186). Les devoirs du Conseil sont définis à l'article 188, tandis que ses pouvoirs le sont aux articles 189, 198 et 199.

Les devoirs du Conseil sont les suivants :

- a.188a) «donner son avis au ministre sur les questions que celui-ci lui soumet touchant la situation de la langue française au Québec et l'interprétation ou l'application de la présente loi ;
- b) surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut de la langue française et à sa qualité et communiquer au ministre ses constatations et ses conclusions ;
- c) saisir le ministre des questions relatives à la langue qui, à son avis, appellent l'attention ou l'action du gouvernement ;
- d) donner son avis au ministre sur les règlements préparés par l'Office».

Le Conseil possède en plus les pouvoirs de

- a.189a) «recevoir et entendre les observations et suggestions des individus et des groupes sur les questions relatives au statut et à la qualité de la langue française ;
- b) entreprendre, avec l'assentiment du ministre, l'étude de questions se rattachant à la langue et effectuer ou faire effectuer les recherches appropriées ;
- c) recevoir les observations des organismes de l'Administration et des entreprises sur les difficultés d'application de la présente loi et faire rapport au ministre ;
- d) informer le public sur les questions concernant la langue française au Québec ;
- e) adopter un règlement de régie interne soumis à l'approbation du gouvernement».

Les articles 198 et 199 confèrent au Conseil des pouvoirs supplémentaires concernant la création de comités spéciaux et l'engagement du personnel requis :

«Le Conseil peut, avec l'assentiment du ministre, former des comités spéciaux pour l'étude des questions particulières et charger ces comités de recueillir les renseignements pertinents et de faire rapport au Conseil de leurs constatations et recommandations.

Ces comités peuvent, avec l'approbation préalable du ministre, être totalement ou partiellement formés de personnes qui ne sont pas membres du Conseil» (a.198).

«Outre le personnel visé à l'article 197, le Conseil peut, avec l'assentiment du ministre, engager les personnes requises pour effectuer des travaux dûment autorisés» (a.199).

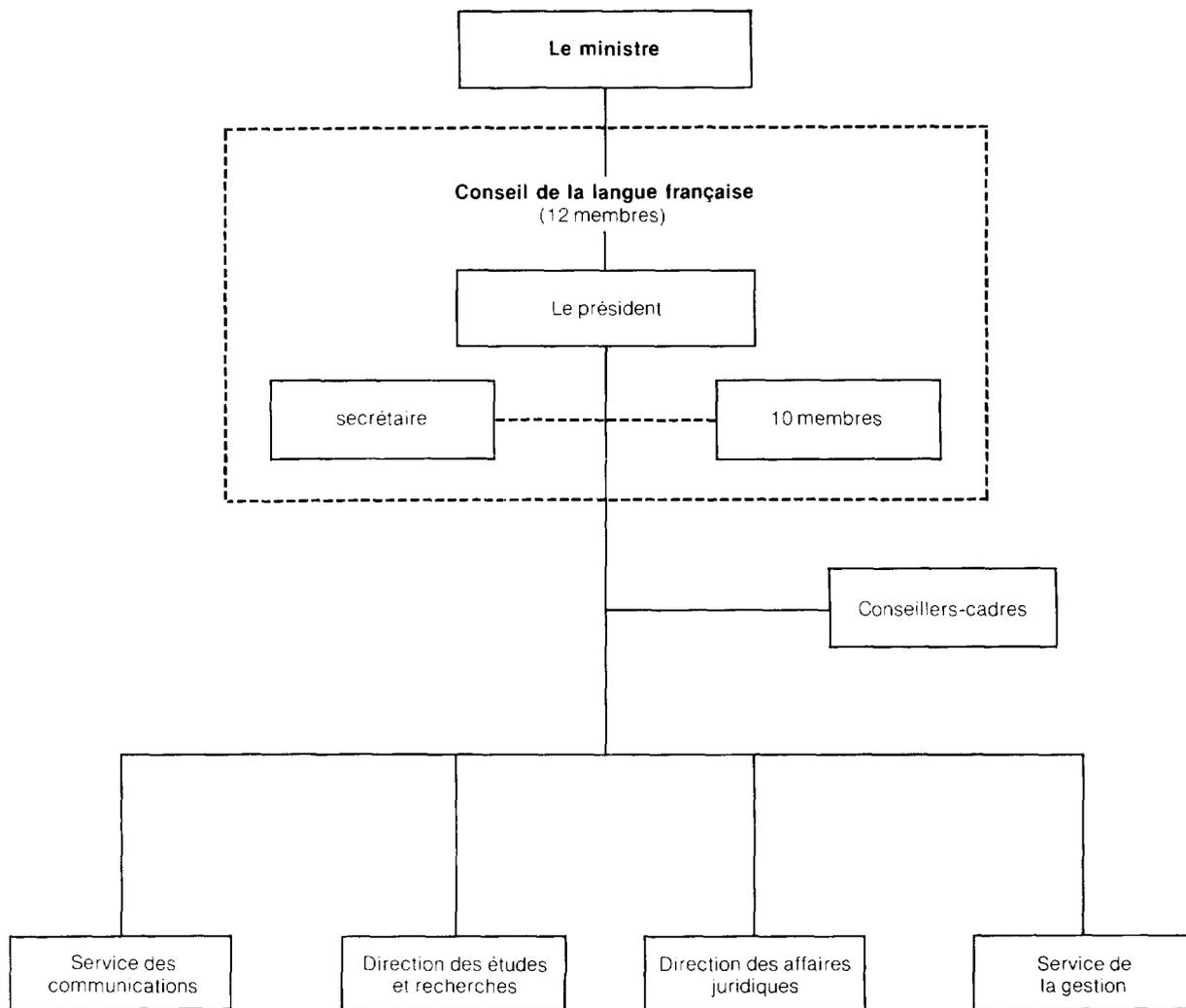
### 3. Organigramme et unités administratives

Les dispositions de la Charte de la langue française qui concernent le Conseil proposent une organisation à double niveau. L'un, collégial, formé de douze membres sous la direction d'un président et d'un secrétaire nommés par le Gouvernement. L'autre, administratif, dont le personnel est nommé suivant la Loi de la fonction publique, fournit au Conseil les services techniques et administratifs qui lui sont nécessaires. Le président dirige et coordonne les travaux du Conseil, tout en assurant la liaison avec le ministre responsable. Le secrétaire assume pour sa part le secrétariat du Conseil et des tâches de coordination des comités spéciaux. Il collabore aussi avec le président pour assurer le bon fonctionnement des unités administratives du Conseil. En se basant sur le mandat du Conseil, sur les devoirs et pouvoirs qui lui sont conférés, il est possible de distinguer quatre champs d'activités qui ont donné lieu à la création des quatre directions et services présentés dans l'organigramme ci-joint.

- *La Direction des affaires juridiques*, pour l'interprétation et l'application de la loi, pour l'étude des législations d'ordre linguistique et de la jurisprudence qui s'y rapporte. (a.188a et d et 186).
- *La Direction des études et recherches*, pour la surveillance de la situation linguistique au plan démolinguistique et socio-économique, ainsi que pour toute autre question relative au statut et à la qualité de la langue (a.188b).
- *Le Service des communications*, pour la publicité et l'information (189d), pour les contacts avec les individus, les groupes et les associations (a.189a et c), ainsi que pour la publication des travaux du Conseil et leur diffusion.
- *Le Service de la gestion*, pour l'administration des ressources humaines, matérielles et financières du Conseil (a.197 et 199).

### CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Organigramme collégial et administratif



#### 4. Objectifs et activités

La Charte de la langue française constitue ce que l'on appelle au point de vue administratif un *programme*. Le Conseil est à cet égard un *élément de programme* et son rôle consiste, nous l'avons déjà vu, à conseiller le ministre sur toute question relative soit à la situation de la langue, soit à l'interprétation et à l'application de la Charte de la langue française.

En tant qu'organisme consultatif, il a des devoirs et des pouvoirs clairement définis par la loi, lesquels précisent ses champs de réflexion et ses voies d'action. Ainsi, est-on à même de constater que le Conseil de la langue française poursuit des objectifs différents de ceux de l'Office de la langue française et de la Commission de surveillance. Alors que l'Office voit à l'application de la loi en ce qui a trait à la francisation des entreprises et de l'administration, que la Commission de surveillance vérifie et contrôle les dérogations et le non-respect de la loi, le Conseil a essentiellement pour rôle d'éclairer le ministre à la fois sur l'interprétation et l'application de la loi (a.186 et 188a) ainsi que sur l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut de la langue française et à sa qualité.

Pour atteindre ce double objectif, le Conseil doit compter sur un support administratif approprié : ce sont les quatre directions et services présentés précédemment auxquels correspondent des champs d'activités spécifiques. Voyons brièvement ce que comprend chacun de ces champs.

Le premier champ d'activités du Conseil de la langue française comprend les travaux réalisés en vue d'interpréter la Loi 101, ses règlements d'application et les arrêts des tribunaux, de même que ceux entrepris pour étudier les dispositions législatives ou réglementaires adoptées par le Québec, par les autres gouvernements du Canada et par les gouvernements de pays faisant partie de la francophonie. La Direction des affaires juridiques a également un rôle de surveillance relativement à l'interprétation et au respect de l'application de la loi.

Pour mener à bien ses fonctions de surveillance de la situation linguistique au Québec, la Direction des études et recherches effectue de son côté des travaux divers dans les domaines sociologique, économique, démographique et linguistique, à partir de l'établissement de systèmes d'information appropriés. Le développement des activités de surveillance peut parfois obliger la direction à s'engager dans des travaux très spécifiques, comme l'étude d'une situation linguistique circonscrite ou, au contraire, très larges lorsqu'il s'agit d'évaluer la progression de tendances sur un certain nombre d'années.

La Charte de la langue française donne le mandat et le pouvoir au Conseil d'informer le public sur la situation de la langue française au Québec, que ce soit pour des questions relatives à son statut et à sa qualité de même que pour des problèmes pouvant résulter de difficultés d'application de la Loi. C'est dans cette perspective et avec la participation de son Service des communications que le Conseil établit des relations avec les médias d'information, avec les principaux groupes et associations intéressés à la promotion de la langue française, avec l'administration publique et les entreprises. C'est aussi dans ce cadre qu'il réalise son programme de publications et son plan de consultations régionales.

Enfin, le Conseil de la langue française ne peut fonctionner, en tant qu'organisation efficace et rationnelle, que grâce à l'appui d'un Service de gestion adéquat et au soutien de services administratifs visant essentiellement la meilleure utilisation possible de toutes les ressources humaines, matérielles et financières qui sont mises à sa disposition.

### **5. Comités spéciaux**

Au cours des dix-sept séances de travail tenues durant l'exercice 1978/79, le Conseil a notamment travaillé à la conception et à la rédaction des avis qu'il a transmis au Ministre d'État au développement culturel concernant les règlements préparés par l'Office de la langue française. Nous y reviendrons plus loin. Par ailleurs, outre les travaux mis en oeuvre dans ses directions et services, le Conseil a également créé des comités spéciaux de travail, formés principalement de membres du Conseil secondés par des permanents, afin de travailler sur des questions pouvant éventuellement donner lieu à l'élaboration de recommandations au ministre. Un *premier comité spécial* a été formé dans le but de veiller à la qualité de la langue française dans les quatre domaines suivants : l'administration publique, l'enseignement, les médias et la publicité. Au cours de plusieurs réunions de travail, les membres ont étudié diverses questions reliées à la qualité de la langue française et ont décidé d'organiser des consultations avec des organismes préoccupés par la question de l'utilisation du français au Québec. La possibilité de réaliser un colloque sur la question de la qualité de la langue française au Québec, et ce surtout depuis la promulgation et l'application de la Loi 101, a également été étudiée. Ainsi, a-t-on convenu de la nécessité de travailler dans le sens du développement de la conscience linguistique chez les principaux utilisateurs de la langue, en insistant plus particulièrement sur la qualité de la langue employée dans les milieux gouvernementaux, scolaires, ou encore dans les médias d'information.

Un *deuxième comité spécial* a également été créé afin de tenter de savoir si les utilisateurs de la langue française dans le domaine du film, de l'audio-visuel et des autres instruments de diffusion de la langue étaient conscients des implications et des pré-supposés de la Loi 101 relativement à leur travail. Des rencontres ont été prévues avec des intervenants importants oeuvrant dans ce domaine de même qu'avec des écrivains et des artistes.

Finalement, un *troisième comité spécial* a été mandaté pour travailler à la préparation d'une campagne de publicité s'adressant aux élèves et aux professeurs francophones et non francophones et ayant pour objectif de leur présenter une image intéressante et attrayante de la langue française. C'est ainsi que l'on a convenu de réunir des représentants et des personnes-ressources des groupes ethniques les plus importants, pour étudier avec eux leurs besoins et définir leurs points de sensibilisation à de nouvelles approches relativement à l'utilisation de la langue française. Le comité spécial a aussi commencé à travailler à la conception d'une campagne d'information et a poursuivi l'action entreprise en ce sens par la Régie de la langue française, antérieurement à l'adoption de la Loi 101.

Il est à noter que d'autres groupes de travail ont été constitués pour esquisser des éléments de politique linguistique au sein du Conseil, sans pour autant être transformés en comités spéciaux au sens de la loi. Il en est ainsi, par exemple, du groupe chargé de l'examen des difficultés d'application de la loi en regard de la francisation des entreprises. Quant aux autres groupes, ils poursuivent leur travail et étudient le problème spécifique de la traduction des fiches bibliographiques dans les bibliothèques des institutions universitaires de langue française, la conception et l'organisation d'une tournée de consultation du Conseil dans les diverses régions administratives du Québec.

---

## Chapitre II

### Ressources humaines et financières

## 1. Ressources humaines

Le 1<sup>er</sup> décembre 1977, le Conseil de la langue française dépose au Conseil du trésor une demande d'approbation d'un Plan d'organisation administrative supérieure qui prévoit un effectif global de trente-neuf (39) postes permanents. Ce plan a pour fondement les rôles et les fonctions dévolus au Conseil par la Charte de la langue française. Il prend, par ailleurs, sa justification dans le programme d'actions du Conseil qui doit être réalisé selon les quatre axes principaux de développement présentés au chapitre précédent.

Dans un premier temps, le Conseil du trésor accorde au Conseil un effectif de seize (16) postes permanents. En mars 1978, cet effectif autorisé passe à trente (30) postes. Au cours de l'exercice 1978/1979, le Conseil de la langue française a donc fonctionné avec cet effectif, auquel il faut ajouter l'équivalent de quatre (4) personnes-année à temps partiel.

Distribué par directions et services, cet effectif autorisé de trente (30) postes comprend 6 cadres, 11 professionnels, 2 techniciens et 11 employés de soutien.

### EFFECTIF AUTORISÉ 1<sup>er</sup> avril 1978

Direction ou Service	Cadres	Professionnels	Techniciens	Employés de soutien	Total
Affaires juridiques	1	2	—	1	4
Etudes et recherches	1	6	—	3	10
Communications	—	2	—	1	3
Direction et gestion	4	1	2	6	13
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>30</b>

Quant aux postes effectivement occupés au 31 mars 1979, ils se répartissent de la façon suivante :

### POSTES OCCUPÉS au 31 mars 1979

Direction ou Service	Effectif autorisé	En poste le 31 mars 1979
Affaires juridiques	4	1
Études et recherches	10	9
Communications	3	2
Direction et gestion	13	12
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>24</b>

## 2. Ressources financières

Le budget dont dispose le Conseil depuis le 26 août 1977 résulte de l'application d'une disposition de l'article 227 de la Charte de la langue française. Il s'agit d'un budget de structuration et non de fonctionnement. Le Conseil a pu y puiser jusqu'au 31 mars 1979, comme le précisent les premier et troisième alinéas de l'article 227 :

« Les crédits accordés à la Régie de la langue française sont dévolus à l'Office de la langue française, à la Commission de surveillance ou au Conseil de la langue française selon que le détermine le gouvernement ».

« Les autres sommes requises pour l'application de la présente loi sont prises, pour les exercices financiers 1977/78 et 1978/79, à même le fonds consolidé du revenu et, pour les années subséquentes, à même les crédits votés à cette fin par l'Assemblée nationale ».

### Crédits : 1978-1979

Les demandes de crédits pour l'exercice 1978/1979 étant basées sur un éventuel effectif complet pour le personnel du Conseil, soit 39 employés permanents, le total des prévisions se chiffrait alors à 1 994 100\$. Après examen des besoins du Conseil de la langue française par le Conseil du trésor, les crédits accordés sont ramenés à 1 467 900\$, tenant compte des effectifs en place au moment de la présentation de la demande et des possibilités de développement au cours de l'année à venir. La compression du budget ne touche donc que les traitements.

Même si le Conseil tire ses ressources financières du fonds de suppléance du revenu, pour l'exercice 1978/1979, les coûts de ses projets sont pour la première fois déterminés avec précision et serviront de base à la revue des programmes 1979/1980. Voici comment se répartissent les crédits par projets et catégories de dépenses pour l'exercice 1978/1979 :

**CRÉDITS PAR CATÉGORIES DE DÉPENSES : 1978/79**  
(en milliers de dollars)

<b>Consultation et avis (01)</b>		
a) Communications	13 0	
b) Services	80 0	
<b>c) Total</b>		<b>93 0</b>
<b>Surveillance (02)</b>		
a) Communications	32 8	
b) Services	445 0	
<b>c) Total</b>		<b>477 8</b>
<b>Communications (03)</b>		
a) Communications	51 8	
b) Services	170 0	
c) Transfert	35 0	
<b>d) Total</b>		<b>256 8</b>
<b>Direction et gestion (04)</b>		
a) Communications	21 7	
b) Services	203 0	
c) Loyers	30 0	
d) Fournitures	25 0	
e) Matériel	25 0	
<b>c) Total</b>		<b>304 7</b>
<b>Traitements</b>	<b>281 6</b>	<b>281 6</b>
<b>Autres rémunérations</b>	<b>54 0</b>	<b>54 0</b>
<b>Grand Total</b>		<b>1 467 9</b>

**États financiers : 31 mars 1979**

Les dépenses de l'exercice 1978/1979 s'élèvent à 1 212 200\$, laissant un solde non utilisé de 255 700\$ à la fin de l'exercice. L'identification des dépenses par catégories est la suivante :

**DÉPENSES 1978/79**  
(en milliers de dollars)

<b>Identification de la dépense</b>	
Traitements	486 1
Autres rémunérations	73 9
Communications et transport	55 8
Services professionnels	527 0
Loyers	9 2
Fournitures et approvisionnement	21 6
Matériel et équipement	7 6
Transfert (subventions)	31 0
<b>TOTAL</b>	<b>1 212 2</b>

### 3. Subventions

Un total de 31 000\$ a été versé en subventions aux organismes et groupes suivants au cours de l'exercice 1978/1979 :

<b>Organismes</b>	<b>Montant</b>
– Rencontre des francophones d'Amérique et participation au spectacle « Paroles et Musique »	14 000\$
– Participation à l'Année du français, une initiative de Télé-université	7 500\$
– Prix du 3 juillet 1608, remis annuellement en commémoration de la fondation de Québec	5 000\$
– Subvention annuelle au Prix Champlain, fondé par le Conseil de la vie française en Amérique, pour souligner la qualité de l'oeuvre d'un écrivain francophone	1 000\$
– Comité organisateur du V <sup>e</sup> Congrès international de linguistique appliquée	2 000\$
– Association des économistes québécois (ASDEQ), pour le colloque « langue et économie ».	1 500\$
<b>TOTAL</b>	<b>31 000\$</b>

## Chapitre III

### Réalisations et activités du Conseil

Alors que les premiers mois d'existence du Conseil ont été employés à l'organisation, à l'établissement de la structure administrative, au recrutement du personnel et à l'élaboration d'un plan d'action, l'année 1978/1979 a surtout été consacrée à la mise en oeuvre des premières réalisations, compte tenu des orientations et des attentes formulées à l'endroit du Conseil dans les textes officiels et par le ministre responsable. Des travaux divers dans les domaines de l'interprétation de la loi, de la surveillance de l'évolution de la situation linguistique au Québec, du statut de la langue française et de sa qualité ont été conçus et entrepris. Ils sont présentés, dans les pages qui suivent, pour les deux directions de recherche et pour le service des communications. Certaines activités particulières, vu l'importance qu'elles ont eu au cours de cette période, font aussi l'objet d'une brève présentation.

### **1. Les affaires juridiques**

La Direction des affaires juridiques n'a pu donner son plein rendement au cours de l'année 1978/1979, faute de personnel adéquat ; son directeur, ainsi que l'équipe des conseillers juridiques, ne sont entrés en service qu'au début de l'exercice 1979/1980.

Ainsi, le Conseil de la langue française s'est-il vu privé provisoirement et partiellement d'une Direction des affaires juridiques bien organisée pour l'accomplissement de son mandat. C'est en partie avec l'aide de conseillers extérieurs qu'il a pu accomplir les actions exposées succinctement dans ce chapitre.

#### **1- Étude des règlements préparés par l'Office de la langue française**

Conformément au mandat qui lui est confié, le Conseil a étudié cinq projets de règlements préparés par l'Office de la langue française. Il a ensuite transmis au ministre un avis sur chacun de ces règlements, ainsi que l'exige l'article 188d de la Charte. Ces avis concernent :

- le règlement relatif à la définition de «siège social» et à la reconnaissance des sièges sociaux (1 mai 1978) ;
- le règlement remanié sur la langue des entreprises (19 mai 1978) ;
- le règlement remanié sur la langue du commerce et des affaires (19 juillet 1978) ;
- le règlement sur la langue des entreprises employant de 50 à 99 personnes (25 juillet 1978) ;
- le règlement sur la procédure de délivrance, de suspension ou d'annulation du certificat de francisation (26 janvier 1979).

En vertu de l'article 189c de la Charte, le Conseil a également étudié la directive 78-001 de l'Office de la langue française portant sur la francisation des entreprises employant plus de 100 personnes. Il devait ensuite remettre un rapport au ministre à ce sujet.

## 2- Travaux de recherche

Dans le cadre de son mandat, la Direction des affaires juridiques a mis en route des projets de recherche touchant le langage juridique ainsi que la législation en matière linguistique. Ces projets traitent des thèmes suivants :

- *Propos sur la rédaction des lois.* Il s'agit de la synthèse du Colloque international sur la rédaction des lois qui a eu lieu en septembre 1977 à Québec.
- *Système de lois et langage juridique.* Ce texte présente des hypothèses de systématisation du droit et de la rédaction des lois. Il porte sur les vingt-deux lois créant les ministères.
- *Rédaction des lois : rendez-vous du droit et de la culture.* Cette étude vise à établir la problématique de la rédaction des lois et propose des recommandations à cet effet.
- *L'utilisation des locutions latines dans le droit positif, québécois et canadien.* Cette étude recense, traduit et commente les quelque 800 locutions latines des textes juridiques québécois et canadiens.

Un recueil a déjà été publié sur le premier sujet et trois publications sur les autres thèmes doivent suivre dans les prochains mois. De plus, le Conseil a cru nécessaire d'étendre son champ de recherche à l'étude des législations linguistiques de certains pays : ainsi a-t-il fait préparer un recueil de textes législatifs sur l'emploi et l'utilisation des langues dans le domaine juridique. Il ne s'agit pour l'instant que d'une compilation de lois existantes au Canada et dans quelques pays francophones. Il sera possible, dans un deuxième temps, de faire l'analyse de ces lois, compte tenu du contexte socio-culturel qui les a vues naître, tout en étudiant leur mode d'application ainsi que leurs effets sur la population. Cet éclairage comparatif permettra de mieux situer les problèmes linguistiques de la société québécoise et suggèrera le cas échéant certaines solutions appropriées à leur apporter.

## 3- Perspectives de développement

Pouvant compter, pour le prochain exercice, sur des effectifs plus complets, la Direction des affaires juridiques sera en mesure de mieux exercer son rôle au sein du Conseil. Elle verra, en particulier, à fournir aux membres du Conseil une connaissance plus approfondie de la Charte de la langue française, préparera dans ce but un guide d'interprétation et entreprendra l'analyse de la jurisprudence d'ordre linguistique. D'autre part, elle se propose d'orienter ses recherches futures dans le domaine du droit comparé afin de permettre au Conseil d'avoir une vue plus large de la situation linguistique et de pouvoir ainsi mieux exercer son rôle de conseiller auprès du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française.

## 2. Les études et recherches

Le plan d'organisation administrative supérieure du Conseil de la langue française confie à la Direction des études et recherches la mission de réaliser une expertise scientifique permettant de connaître l'évolution de la situation linguistique au Québec, à la fois quant aux changements apportés au statut de la langue française et à sa qualité (article 188b). Au cours de l'année 1978/1979, première année complète d'opération de la direction, l'essentiel des activités a porté sur le recrutement du personnel (le directeur a été nommé le 4 juillet 1978), la préparation des plans d'activités dans chacun des domaines d'expertise — démographie, sociologie, économie, linguistique —, la conception et la mise en oeuvre des premiers projets de recherche. Ce rapport présente les diverses études dont les résultats seront rendus publics au cours de la prochaine année et des années subséquentes.

### 1- Les études démographiques

Dans le premier rapport de la Régie de la langue française, on souligne que la question démographique «se révèle cruciale pour l'avenir du fait français au Québec, puisqu'elle réfère au nombre de ceux qui ont une connaissance d'usage du français comme langue maternelle ou comme langue d'usage, c'est-à-dire de ceux qui tiennent finalement par leurs habitudes linguistiques à perpétuer et à étendre l'usage de la langue française au Québec»<sup>(1)</sup>. C'est dans cette perspective que la Direction des études et recherches a mis au point un important programme de recherche en démographie, afin que le Conseil puisse connaître et faire connaître l'évolution de la composition linguistique de la population québécoise.

Pour ce faire, quatre domaines de recherche ont été privilégiés :

- l'étude des migrations internationales, interprovinciales et intra-provinciales ;
- l'étude des transferts linguistiques et la connaissance du français ;
- l'étude de l'évolution de la composition linguistique des populations scolaires ;
- l'accès à de nouvelles sources de données.

Par ailleurs, des études démographiques sur certains groupes ethniques, sur les phénomènes de fécondité, de nuptialité, de mortalité ont été entreprises au cours de l'exercice, en collaboration avec d'autres services gouvernementaux. Toutes ces études devraient permettre d'élaborer, au cours des prochaines années, un certain nombre de scénarios relatifs aux transformations de la composition linguistique de la population du Québec et de ses principales régions.

---

(1) Régie de la langue française, *Rapport annuel 1975-76*, p. 69.

### ***Migration et composition linguistique : le Québec et ses principales régions***

Le mandat de cette étude, confiée à des chercheurs du Département de démographie de l'Université de Montréal, consiste à montrer l'importance, depuis 1951, de la migration sur l'évolution de la composition linguistique de la population du Québec et de ses principales régions, particulièrement Montréal, l'Outaouais et les Cantons de l'Est. La présente étude portera donc sur une analyse de la structure linguistique de la population du Québec suivant l'âge ; des courants migratoires interprovinciaux, intraprovinciaux, et internationaux suivant les groupes linguistiques et différentes caractéristiques socio-économiques de ces migrants — âge, sexe, état matrimonial, scolarité, profession — ; de l'impact de la migration interprovinciale et internationale sur la composition linguistique de la population québécoise ; enfin, l'étude cherchera à proposer de nouvelles techniques d'observation des migrations des groupes linguistiques qui nous permettraient de sortir du corridor étroit qu'impose le recensement.

### ***Les études de population au Québec : bibliographie démographique***

Conçu à l'origine par la Régie de la langue française, ce projet mené par un chercheur de la Direction des études et recherches veut recenser les études démographiques réalisées sur la population du Québec. L'auteur s'attachera plus particulièrement à identifier les recherches menées dans le domaine démologique. Ce projet sera terminé à la fin de 1979 et donnera lieu à une première publication sur ce sujet au Québec.

### ***La situation linguistique dans les écoles primaires et secondaires : 1971/72 à 1978/79***

Cette étude, réalisée par un démographe de la Direction des études et recherches, présentera la synthèse de l'évolution de la situation linguistique dans les écoles primaires et secondaires du Québec de 1971/72 à 1978/79. On y fera également le point sur la situation des classes d'accueil. Cette étude, qui devrait être disponible à l'automne 1979, sera mise à jour au fur et à mesure de la disponibilité des informations, afin de pouvoir évaluer les transformations des clientèles scolaires selon la langue d'enseignement.

### ***L'évolution socio-démographique des anglophones hors de la région de Montréal dans les années 70***

Confiée à un professeur de sociologie de l'Université Bishop, cette étude identifiera d'abord les communautés anglophones vivant hors de la région de Montréal et en dressera un profil quantitatif. Dans une seconde partie, les résultats de cette étude feront connaître la perception qu'ont les anglophones de leur situation actuelle et de l'avenir de leur communauté au Québec. Cette étude sera disponible au début de 1980.

### ***Immigration haïtienne au Québec***

L'étude du principal groupe d'immigrants au Québec, au cours des dernières années, a pour but de tracer un portrait démographique des arrivants à partir des données du ministère de l'Immigration du Québec.

### ***Portrait démolinguistique des Italo-Québécois***

Préparée par un chercheur de la Direction des études et recherches, cette étude vise à connaître l'évolution quantitative de la situation démolinguistique de la communauté italienne du Québec. L'étude a déjà fait l'objet d'une communication au congrès de l'ACFAS (Association canadienne-française pour l'avancement des sciences) et sera publiée incessamment.

### ***Les migrations interprovinciales des groupes linguistiques québécois : 1971 / 76***

Réalisée par un chercheur de la Direction des études et recherches, cette étude présente des données inédites sur la mobilité interprovinciale des principaux groupes linguistiques. Publié dans les *Cahiers québécois de démographie*, ce texte sera bientôt repris dans la collection *Documentation du Conseil*, afin de le rendre disponible pour un public plus large.

### ***L'émigration des Québécois aux États-Unis de 1840 à 1930***

Dans le cadre de la *Rencontre des francophones d'Amérique*, la Direction des études et recherches a fait préparer une synthèse des études sur l'émigration des francophones vers les États-Unis au cours de la période 1840/1930. Ce texte a été publié par l'Éditeur officiel au début de 1979. Il est actuellement en réimpression pour une seconde édition revue et augmentée.

## **2- Les études sociologiques**

Avec les études qu'il mène dans ce domaine, le Conseil cherche à obtenir la mesure du rôle du français (statut *de facto*) par rapport à celui des autres langues, comme instrument de communication, dans les principaux secteurs d'activités au Québec, ainsi qu'à connaître les attitudes et les comportements de l'ensemble des Québécois relativement à l'utilisation du français dans ces mêmes secteurs.

### ***Le statut du français et la langue de communication des services et des commerces***

Cette étude, fruit d'une enquête prise en charge par le Centre de sondage de l'Université de Montréal, a pour objectif de mesurer le degré de satisfaction, d'indifférence ou de contrariété des clientèles dans leurs contacts parlés ou écrits avec des représentants de services publics ou de commerces. L'étude évaluera ces phénomènes en termes de fréquence, de types de situation et de catégories d'interlocuteurs.

### ***Le français comme langue de « consommation » des médias***

Réalisée par le Centre de sondage de l'Université de Montréal, cette recherche a pour objectif de connaître la « consommation linguistique » des médias par la population québécoise et l'identification des attentes et des aspirations de la population dans ce domaine. Les résultats seront connus au cours de l'hiver 1980.

### ***Le statut du français comme langue de travail***

Cette étude est une reprise de l'enquête sur la langue de travail menée par la commission Gendron en 1970. Elle a pour objectif d'évaluer les transformations de la situation linguistique dans le domaine du travail depuis 1970. Les comparaisons porteront sur les formules linguistiques utilisées selon certains types d'activités par la main-d'oeuvre francophone travaillant partiellement en anglais, ainsi que par la main-d'oeuvre anglophone et allophone. L'étude évaluera aussi l'utilisation de ces diverses formules linguistiques en termes de fréquence, de proposition, de temps et de types d'interlocuteurs. Enfin elle comparera les attentes et les aspirations des travailleurs des divers groupes linguistiques en ce qui a trait à la langue de travail. Cette étude sera disponible au cours de l'été 1980.

### ***L'éveil linguistique des étudiants du secondaire et du collégial du secteur francophone***

Cette étude, dirigée par deux chercheurs de la Direction des études et recherches, a pour objet de déterminer, par le biais d'une enquête d'opinion menée par la firme SORECOM, quel type de motivation les étudiants francophones du Québec manifestent à l'égard du langage, comme phénomène général de communication, à l'égard de la langue française et de la langue anglaise ainsi qu'à l'endroit de la situation linguistique du Québec. On veut par cette étude, d'une part, rassembler des données précises et quantifiables sur les perceptions et les opinions que les étudiants entretiennent, notamment vis-à-vis du français et de l'anglais ; d'autre part, mettre ces perceptions et ces opinions en équation avec l'usage effectif que les étudiants font de l'une ou l'autre langue, dans différentes circonstances de « consommation linguistique ». Les résultats de cette étude seront rendus publics au cours de l'été 1980.

### **3- Les études économiques**

Les études économiques permettront au Conseil d'apprécier, d'une manière objective, les rôles joués par les francophones et les représentants des autres communautés culturelles dans les principaux secteurs d'activités économiques au Québec. Une seule recherche a pu être mise en marche au cours du présent exercice.

***Lanque maternelle, langue d'usage et les disparités de revenus dans l'ensemble de la main-d'oeuvre hautement qualifiée***

Confiée à deux professeurs du Département d'études économiques de l'Université de Montréal, cette étude mesurera l'évolution des disparités de revenus pour différents groupes linguistiques entre 1967 et 1973 et dressera le tableau de ces disparités pour 1973. Elle servira aussi à élaborer un instrument de mesure de ces disparités. Ce travail sera disponible au cours du printemps de 1980.

**4- Les études linguistiques**

Le Conseil cherche à obtenir, en entreprenant ces études, une évaluation de la qualité de la langue utilisée et de la langue que l'on souhaiterait utiliser dans diverses circonstances de la vie publique.

***La norme du français et les courants d'opinions significatifs manifestés au Québec depuis 1960***

Ce projet permettra de dégager les courants d'opinions les plus significatifs concernant la norme du français, de manière à pouvoir esquisser une vue critique de cette question. Ce travail fournit également l'occasion de constituer une bibliographie exhaustive sur le sujet.

***Les services publics, les principaux médias de communication et la promotion de la qualité de la langue***

Cette étude, entreprise à l'initiative du Comité N° 1 du Conseil de la langue française, porte sur les attitudes des diffuseurs à l'égard de la langue et des actions qu'ils entreprennent pour sa promotion. Il s'agit de savoir s'ils s'en soucient vraiment et, dans l'affirmative, de préciser comment ils font face aux choix que cela entraîne.

Deux études ont été commandées dans l'intention de mieux connaître ces préoccupations : l'une traitera de l'administration publique et du monde de l'éducation, l'autre portera sur les médias et la publicité.

***Préparation d'un colloque sur la qualité de la langue... après la Loi 101***

Ce colloque se tiendra à Québec du 30 septembre au 3 octobre 1979. Il a pour but de mettre en présence les principaux diffuseurs de langue publique au Québec (administration publique, enseignement, médias et publicité), afin de connaître leurs opinions, de mettre en commun leurs expériences en matière de diffusion de langue et leurs préoccupations à l'égard de la qualité de la langue. Il s'agira davantage d'un colloque de consultation que d'un colloque d'orientation.

Un document préparatoire au colloque, rédigé par un chercheur de la Direction des études et recherches, présentera une vue d'ensemble des préoccupations récentes en matière de qualité de langue. Ce texte sera publié au début de l'automne 1979 et, pour leur part, les actes de ce colloque seront disponibles au cours de l'année 1980.

### 3. Les communications

Dans son Plan d'organisation administrative supérieure, le Conseil a identifié les principes directeurs de son action future. Un de ces principes est ainsi formulé : «le Conseil de la langue française est un lieu privilégié de réflexion sur les problèmes que posent l'épanouissement et la diffusion du français, non seulement au Québec, mais aussi au Canada et dans les autres parties du monde, ceci en vue de conseiller le ministre sur d'éventuelles et souhaitables interventions de la part du gouvernement du Québec». Pour donner suite à ce principe de base, le Conseil a, depuis sa création, établi des liaisons avec plusieurs organismes, associations et institutions tant du Québec que de l'étranger, particulièrement du monde francophone, décidé de préparer un programme de consultation régionale, publié des dossiers et documents, enfin créé une revue de presse et d'information.

#### 1- Présence du Conseil

Il va sans dire que les premiers interlocuteurs du Conseil sont d'abord les organismes issus de la Charte de la langue française, soit l'Office de la langue française, la Commission de surveillance de la langue française et la Commission de toponymie. Des rencontres périodiques ont eu lieu avec ces organismes, au niveau des présidents et des responsables de certaines directions. Il est sans doute opportun de signaler aussi que le Conseil a maintenu, au cours de cette période, des relations privilégiées avec les grandes fédérations et les multiples associations vouées à la vie française, qui pour leur part ont accordé leur collaboration à la Rencontre des francophones d'Amérique.

Les membres du Conseil ainsi que les permanents ont par ailleurs participé à des colloques, des sessions de travail et des congrès nationaux et internationaux dans le but, soit d'y présenter des travaux, soit d'aller y puiser une information utile aux études entreprises par le Conseil. Le tableau qui suit donne une bonne idée de l'importance de cette activité de relations publiques.

Tableau de la présence du Conseil : 1978/79

Date	Rencontres	Participation
31 mars, 1 et 2 avril 1978	4 <sup>e</sup> Conférence des communautés ethniques de langue française, Québec	Jean-Denis Gendron, pr. Marcel Dubé, sec. Henri Tremblay Jean-Marcel Paquette Madeleine Thibault-Berthiaume Michel Rioux Michel Amyot Édith Bédard
12 — 15 avril 1978	Congrès de la « Population Association of America », Atlanta	Louis Duchesne
11 — 24 mai 1978	Réunions de travail de l'Institut de droit civil louisianais et Congrès international des juristes de langue française (Association Henri Capitant)	Michel Sparer Wallace Schwab
13 — 23 mai 1978	Colloque de Hammamet, Tunisie (CILF)	Pierre Vadeboncoeur
15 — 19 mai 1978	Assemblée générale annuelle du Conseil international de la langue française (CILF), Hammamet	Jean-Denis Gendron, pr.
mai 1978	Congrès de l'ACFAS, Ottawa	Michel Amyot Louis Duchesne
8 juin 1978	Centre international de recherche et d'études en management (C I R E M)	Jean-Denis Gendron, pr.
15 — 22 juin 1978	Session de travail à la Commission des lois, France.	Michel Sparer
17 — 19 août 1978	Réunion de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), Ottawa.	Jean-Denis Gendron, pr.
20 — 26 août 1978	Ve Congrès international de linguistique appliquée, Université de Montréal.	Jean-Denis Gendron, pr. Michel Amyot Édith Bédard Daniel Monnier
7 septembre 1978	Réunion de travail avec les responsables de la recherche à la Fédération des francophones hors Québec, Ottawa	Michel Amyot
6 — 7 décembre 1978	Association d'accueil et de liaison francophone, Paris.	Jean-Denis Gendron, pr.
13 et 14 octobre 1978	Colloque du Comité de vie franco-américain, Sherbrooke	Hermine Beauregard
23 au 25 octobre 1978	Colloque de l'OLF sur la planification linguistique, Montréal	Jean-Denis Gendron, pr. Michel Amyot Édith Bédard Daniel Monnier

Déjà l'on peut noter quelques retombées de cette action soutenue de la présence du Conseil. En réponse à l'invitation du Conseil de la langue française, présentée par le président à la clôture du colloque de Hammamet en Tunisie, le Conseil international de la langue française a décidé de tenir sa prochaine assemblée générale annuelle au Québec et, par la même occasion, d'y convoquer un colloque sur les français régionaux. Cette décision revêt d'autant plus d'importance que le CILF, fondé à Québec en 1967 lors de la deuxième Biennale de la langue française, se réunira au Québec pour la première fois de son histoire à l'automne 1979.

Le Conseil a également établi des liaisons avec plusieurs organismes québécois et a participé à diverses manifestations organisées, entre autres, par le Conseil de la Vie française en Amérique, l'Association canadienne d'éducation de langue française, l'Association des Conseils en francisation, l'Association des relationnistes du Québec, le Publicité-Club de Montréal, le Mouvement national des Québécois et les Sociétés Saint-Jean-Baptiste. Il a aussi pris contact avec Informatech-France-Québec, le module de Traduction automatique de l'Université de Montréal, les Salons du livre de Montréal et de Québec, le Conseil supérieur de l'Éducation et le Conseil des Universités, la Fédération des francophones hors Québec, divers groupes d'universitaires (sociologie, économique, linguistique,...), plusieurs chercheurs des différents ministères et organismes publics, etc.

## **2- Consultation régionale**

Parmi les grands projets du Conseil pour les prochaines années, on note la préparation d'un programme de consultation régionale. Ce programme de présences dans les diverses régions administratives permettra au Conseil de se faire connaître, de s'informer des problèmes de la langue française, d'apprécier l'importance accordée à la Loi 101 et d'évaluer les changements qu'elle a suscités dans les comportements des individus et des groupes. Par la même occasion, les préoccupations régionales face à la situation du français pourront être mieux connues et la vérification de la correspondance entre les objectifs poursuivis par le Conseil et les besoins réels des populations visitées pourra être établie. Enfin, le Conseil renseignera les groupes visités sur les mécanismes de la Loi 101, leur expliquera les motifs fondamentaux et historiques qui ont conduit à l'adoption de la Charte de la langue française, leur fera découvrir que le Conseil est un organisme voué à l'épanouissement de la langue française partout au Québec.

## **3- Les publications du Conseil**

Le Service des communications a commencé à élaborer les politiques de publication du Conseil, prévoyant la mise en route des collections permanentes constituées des grandes études réalisées dans les secteurs de la démographie, de la linguistique, de la sociologie et des études juridiques. Tous les éléments de base de cette politique sont encore à arrêter et les modalités d'application à préciser.

Le Conseil a néanmoins publié un certain nombre de documents, dont les actes du Colloque international organisé et animé en 1977 par un professionnel du Conseil, sous le titre *Propos sur la rédaction des lois*<sup>(1)</sup>, un recueil de *Textes législatifs sur l'emploi des langues*<sup>(2)</sup>, une étude sur *l'Émigration des Québécois aux États-Unis*<sup>(3)</sup> et un prospectus tiré à cinquante mille exemplaires.

#### 4- La revue de presse et d'information

La revue de presse et d'information a été créée en décembre 1977. Au cours de l'été 1978, on y a recensé les réactions publiques à la Loi 101 et les articles concernant la Rencontre des francophones d'Amérique. C'est alors qu'il a été décidé de la diversifier en préparant, par exemple, des dossiers spéciaux relatifs à des débats publics portant sur la question des langues au Québec, sur la situation linguistique des francophones hors Québec et en Louisiane. De septembre 1978 à mars 1979, elle est devenue une synthèse quotidienne des titres retenus dans six quotidiens et deux mensuels du Québec. Finalement, à compter de mars 1979, elle paraît sous forme de dossiers périodiques.

Un des premiers objectifs visés par la revue de presse est de faire connaître le Conseil de la langue française par certains groupes et organismes intéressés à la promotion de la langue française. Il s'agit aussi de produire un document synthèse sur les écrits journalistiques relatifs à la vie de la langue française au Québec, tant au point de vue de son évolution qualitative qu'à celui du statut qu'elle cherche à occuper et occupe effectivement au Québec et plus largement dans le monde francophone.

#### 5- Le centre de documentation et de traitement de l'information

La nécessité de créer un centre de documentation et de traitement de l'information, après quelques mois d'existence du Conseil, est née de la nature même des rôles d'informateur auprès du public et de conseiller auprès du ministre que doit jouer, selon la loi, le Conseil de la langue française. Il s'agissait alors, à partir d'une documentation disséminée dans les directions et services, de trouver les moyens pour que celle-ci devienne accessible aux membres et aux employés du Conseil, pertinente quant aux études et recherches entreprises, en un mot la mieux adaptée possible aux développements des activités du Conseil.

---

(1) Michel Sparer, Actes du colloque international, Québec, Conseil de la langue française, 1979.

(2) Wallace Schwab, avec la collaboration de Marie-Claire Mattot et Odile G. Remillard, Québec, Conseil de la langue française, 1979.

(3) Yolande Lavoie, Québec, Conseil de la langue française, 1979.

Le centre de documentation est actuellement dans une période de démarrage. Il faut prévoir son implantation dans des locaux adéquats et son organisation administrative, mettre au point les services documentaires et d'information qu'il est appelé à rendre à ses utilisateurs, envisager les voies de son expansion dans l'avenir. Les premiers mois du prochain exercice seront donc des mois de mise en route et de développement.

#### **4. Les autres activités du Conseil**

Au cours de l'exercice 1978/79, plusieurs autres activités ont été mises en oeuvre par le Conseil. Deux de ces activités ont davantage retenu l'attention de la permanence du Conseil : la participation à la Rencontre des Francophones d'Amérique et la création des médailles et prix du Conseil.

##### **1- Rencontre des francophones d'Amérique**

Afin de souligner avec éclat le trois cent soixante-dixième anniversaire de la fondation de Québec par Samuel de Champlain, le 3 juillet 1608, une manifestation de grande envergure, ayant pour thème la *Fête du retour aux sources*, a été projetée par les autorités gouvernementales. Le Conseil de la langue française, invité à s'associer à cette entreprise collective, a accepté après avoir consulté les principales fédérations et associations francophones du Canada et des États-Unis de réunir à Québec les représentants des diverses communautés françaises d'Amérique du nord. L'objectif de cette réunion était de permettre à des francophones de se retrouver au lieu d'origine de l'Amérique française, d'engager un dialogue et d'échanger des expériences communes, de renouer, en quelque sorte, avec la tradition des grandes conventions nationales qui ont jalonné l'histoire des francophones sur ce continent.

La formule retenue reposait sur le principe du dialogue et des échanges et a permis d'aborder des thèmes concrets sur les façons de vivre en français en Amérique, d'analyser des situations quotidiennes souvent difficiles et d'apporter des témoignages humains sur des expériences de promotion du français à l'extérieur du Québec. Les communautés francophones des États-Unis et du Canada étant devenues conscientes de leur personnalité propre, des moyens qu'elles possèdent pour se défendre et résoudre leurs problèmes, le rôle du Conseil fut un rôle de catalyseur pour faciliter ce dialogue et ces échanges. Les membres du Conseil, ainsi que les participants québécois, ont voulu délibérément être attentifs et disponibles, à l'écoute des témoignages de leurs invités qui ont pu ainsi s'exprimer en toute liberté, sans subir la contrainte de la force d'attraction que représente le Québec pour l'ensemble de la francophonie nord-américaine.

### ***Le colloque : l'Amérique francophone parle aux Québécois***

Parmi les événements au programme figurait un colloque de deux jours, les 3 et 4 juillet, dont le thème «L'Amérique francophone parle aux Québécois» a fourni aux participants franco-canadiens et franco-américains l'occasion d'entretenir leurs hôtes québécois de leur vie quotidienne «en français». Ils ont ainsi témoigné de la situation générale de leurs milieux respectifs, des principaux organismes et des nombreuses associations et institutions qu'on y retrouve, des outils culturels dont ils disposent, des besoins de chaque collectivité et des problèmes communs à toute la francophonie, enfin des désirs profonds de collaboration et d'échanges.

Au cours de ces assises, le thème du colloque a été abordé dans les quatre perspectives suivantes : vivre en français en Amérique, la langue à la maison et à l'école, la communication en français entre francophones, enfin, le retour aux sources et l'identité des francophones.

### ***La démographie historique***

Un autre événement digne de mention a consisté en la présentation originale d'une exposition de démographie historique conçue et réalisée par les responsables du programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal. Illustration d'une recherche qui permet de reconstituer l'évolution de la population québécoise depuis les débuts de la Nouvelle-France jusqu'à la conquête 1760, l'exposition intégrait des éléments de documentation pertinents à la Rencontre des francophones d'Amérique et combinait de façon harmonieuse le passé, par la présentation de registres paroissiaux du Régime français, et le présent, par l'emploi de l'ordinateur. L'ensemble comportait un laboratoire de dépouillement des registres paroissiaux, un service de généalogie et un montage audio-visuel sur l'évolution des paroisses sous le Régime français.

### ***Spectacle «Paroles et musique»***

Le Conseil de la langue française, dans le cadre de la Rencontre des francophones d'Amérique et de concert avec le Festival d'été de Québec, a présenté à ses invités une soirée inoubliable dans l'enceinte de la cour du Petit Séminaire, sous le thème «Paroles et musique». Ces vieux murs, empreints d'histoire, ont vibré au son du «Concerto pour Hélène» que Claude Léveillé a composé à la mémoire d'Hélène Boullé, jeune épouse du fondateur de Québec. L'oeuvre a été exécutée par l'Orchestre symphonique de Québec avec la participation du Choeur Saint-Dominique et de la chanteuse Danielle Licari.

Une place de choix était réservée à la poésie québécoise et à des poètes franco-canadiens et franco-américains. Michèle Lalonde et Pierre Morency ont dit leurs espérances et leurs combats, alors que Alanis Obomsawin de la nation des Abénaquis, Herménégilde Chiasson de l'Acadie et Barry Ancelet de la Louisiane mêlèrent leurs voix à celles de leurs frères québécois. Les comédiens Andrée Lachapelle et Gérard Poirier devenaient, pour leur part, les porte-parole des Alfred Desrochers, Alain Grandbois, Émile Nelligan, Anne Hébert et autres poètes québécois. Rarement a-t-on vu réunis autant d'éléments divers qui sont tous, à leur façon propre, remplis d'une richesse créatrice et qui ont su évoquer, dans un spectacle marqué au sceau des retrouvailles, l'intensité de la vie française en Amérique.

La Rencontre des francophones d'Amérique a aussi permis à des centaines de Nord-Américains de découvrir quelques-uns des coins de pays où vécurent leurs ancêtres. Pour les familiariser avec la beauté des paysages québécois, le dernier jour de la Rencontre fut consacré à une excursion le long du Saint-Laurent, dans le comté de Charlevoix, de Québec à Pointe-au-Pic.

Les contacts, nombreux et soutenus, qui ont suivi la première Rencontre des francophones d'Amérique, les consultations auprès des grandes fédérations hors du Québec et des intervenants québécois et un sondage pris en charge par la Direction des études et recherche ont permis de dégager un consensus chez les participants à cette rencontre.

Le vœux a été émis

- que la date du 3 juillet devait être institutionnalisée en tant qu'anniversaire de la fondation de Québec et de la colonie française en Amérique afin de rappeler l'importance historique de Québec pour les Québécois et pour les Canadiens et Américains francophones ;
- que le Colloque organisé par le Conseil de la langue française soit perpétué et amplifié et qu'il privilégie non seulement un dialogue avec nos voisins d'Amérique du Nord, mais qu'il s'ouvre aussi tant à la francophonie mondiale qu'à d'autres réalités culturelles ;
- que le Québec et la ville de Québec devraient accueillir annuellement des représentants des communautés et groupes francophones non seulement d'Amérique mais d'Europe ou d'ailleurs ;
- enfin, que des manifestations importantes soutiennent ces rencontres et échanges de façon à affirmer à travers les arts d'interprétation et peut-être les arts visuels, la spécificité d'une culture québécoise arrivée à maturité.

Il va sans dire que pareil projet, qui demande une longue préparation et des efforts constants, ne saurait être le fait du seul Conseil de la langue française. Il devrait être confié à un comité ou une corporation dont la permanence offrirait un gage de succès.

## 2- L'Ordre des francophones d'Amérique

À l'occasion du trois cent soixante-dixième anniversaire de la fondation de Québec par Samuel de Champlain le 3 juillet 1608, le Conseil de la langue française a tenu à souligner sa gratitude au nom de tous les Québécois pour l'apport de certaines personnalités à la vie française en Amérique. Aussi a-t-il créé, à cette fin, avec l'accord des autorités gouvernementales, l'*Ordre des francophones d'Amérique* dans le but de reconnaître les mérites des personnes qui se sont consacrées au maintien et à l'épanouissement de la vie française en Amérique, ou encore qui ont accordé leur soutien au développement de cette vie française.

Les 5 premiers lauréats à recevoir l'ordre des francophones sont :

- Monseigneur Paul-Émile Gosselin, secrétaire pendant quarante ans du Conseil de la vie française en Amérique ;
- Monsieur le juge Alfred Monnin, président de l'Association canadienne des éducateurs de langue française ;
- Monsieur Donatien Gaudette, ex-président de la Fédération des francophones hors Québec (F.F.H.Q.) et de la Société des Acadiens ;
- Monsieur Louis-Israël Martel, président du Comité central des commissions d'échanges culturels francophones de la Nouvelle-Angleterre ;
- Monsieur Xavier Deniau, député à l'Assemblée nationale française, membre fondateur de l'association France-Québec et membre du conseil de l'Office franco-québécois pour la jeunesse.

### ***Le Prix du trois juillet 1608***

Pour rappeler l'anniversaire de la fondation de Québec, le Conseil a aussi institué le *Prix du trois juillet 1608*, qu'il entend remettre à une personnalité éminente pour les services rendus à sa collectivité et à l'ensemble de la francophonie nord-américaine. En 1978, le *Prix du trois juillet 1608* a été décerné à monsieur James Domengeaux, premier lauréat. Président du Conseil pour le développement du français en Louisiane, monsieur Domengeaux a été à l'origine de cette initiative dont il a fait un succès malgré les réticences et les oppositions rencontrées au départ. Il assume la présidence du CODOFIL depuis dix ans. Juriste louisianais, il a milité dans plusieurs organisations et siégé à la Chambre des représentants. Fort de son expérience, il a contribué à assurer la sauvegarde du français en Louisiane. En reconnaissant ainsi les mérites de monsieur Domengeaux, le Conseil de la langue française a voulu par la même occasion rendre hommage à la vaillance et au dynamisme des Louisianais.

---

## Orientations et conclusions

Le rapport annuel 1978/79 du Conseil de la langue française, en dépit de sa brièveté, présente de façon synthétique les résultats, encore préliminaires dans plusieurs cas, de la réflexion menée et des actions entreprises par les membres de ce Conseil. Il rapporte aussi les nombreuses activités de la permanence mises en oeuvre à la demande ou avec l'accord des membres du Conseil, afin d'accomplir le mandat d'interprétation de la loi, de surveillance de la situation linguistique et d'information des citoyens, qui a été confié au Conseil. Ces résultats sont nombreux et esquissent déjà les orientations de développement du Conseil pour les prochaines années.

Dans le domaine des études juridiques, on constate que les prochains gestes posés le seront en fonction d'une connaissance plus approfondie de la Charte de la langue française et de recherches comparatives à entreprendre en matière de droit linguistique. Pour ce faire, il est évident que la Direction des affaires juridiques devra être organisée dans les meilleurs délais.

Parmi les recherches entreprises dans les domaines sociologique, économique, démographique et linguistique il en est plusieurs qui seront menées à terme au cours des prochains mois et rendues publiques. D'autres études seront mises en chantier pour mieux accomplir le mandat de surveillance du Conseil.

La décision d'organiser des consultations régionales devra recevoir un début d'exécution, afin de faire connaître le Conseil partout au Québec, de s'informer des situations linguistiques particulières aux régions et d'inventorier les problèmes d'application de la Loi 101 qu'on y trouve. Le Conseil devra aussi organiser le colloque sur la qualité de la langue française, envisagé pour l'automne 1979, et établir ainsi des rapports efficaces avec les diffuseurs privés et publics de la langue française. Le colloque du Conseil international de la langue française se tiendra à Québec et son organisation reviendra conjointement à l'Office de la langue française et au Conseil de la langue française du Québec. Ce sera là une occasion de raffermir les liens du Conseil avec les associations et organismes internationaux et les pays francophones oeuvrant dans le domaine de la langue française. Dans le même secteur des communications, le Conseil poursuivra enfin ses activités de concertation avec l'Office de la langue française, la Commission de surveillance et les départements ministériels pour décider et réaliser des actions touchant des questions linguistiques.

L'année 1978/79 a été une période de conception, d'organisation et de mise en oeuvre des premières étapes dans la réalisation du mandat confié au Conseil. Les douze prochains mois seront consacrés à l'approfondissement des dossiers, à l'accomplissement de nouveaux travaux d'analyse et de recherche et à la publication des premiers résultats.

Dès le départ et tout au cours de l'exercice 1978/79, les membres du Conseil ont conçu l'organisme auquel ils appartiennent comme étant le gardien de l'orthodoxie de la loi, aussi bien dans le sens des objectifs qui y sont inscrits que des limites au-delà desquelles pouvait se trouver dépassé l'esprit du législateur. Le Conseil s'est également vu comme un surveillant de l'évolution de la situation linguistique à la fois pour le bénéfice des Québécois et celui des organismes publics dont ils se sont dotés. Les membres ont, enfin, défini et concrètement organisé le Conseil par les positions qu'ils ont prises comme un organisme de dialogue avec tous les Québécois, tout autant ceux préoccupés par l'application de certaines dispositions de la loi que ceux, personnes ou groupes, intéressés à la promotion de la langue française sur le territoire national.

# Annexe

## Liste du personnel 1978/79

### **Direction et gestion (12)**

Président	Jean-Denis Gendron
Secrétaire	Marcel Dubé
Conseiller-cadre	Paul Beaulieu
Conseiller-cadre	Paul-André Fournier
Attachée d'administration	Charlotte Caron
Technicien en administration	Pierre Plamondon
Agent de bureau	Gilberte Côté
Auxiliaire de bureau	Denis Robin
Téléphoniste-réceptionniste	Marie Bolduc
Employées de secrétariat	Rita Gagnon
	Lise Couture
	Suzanne Duval

### **Études et recherches (9)**

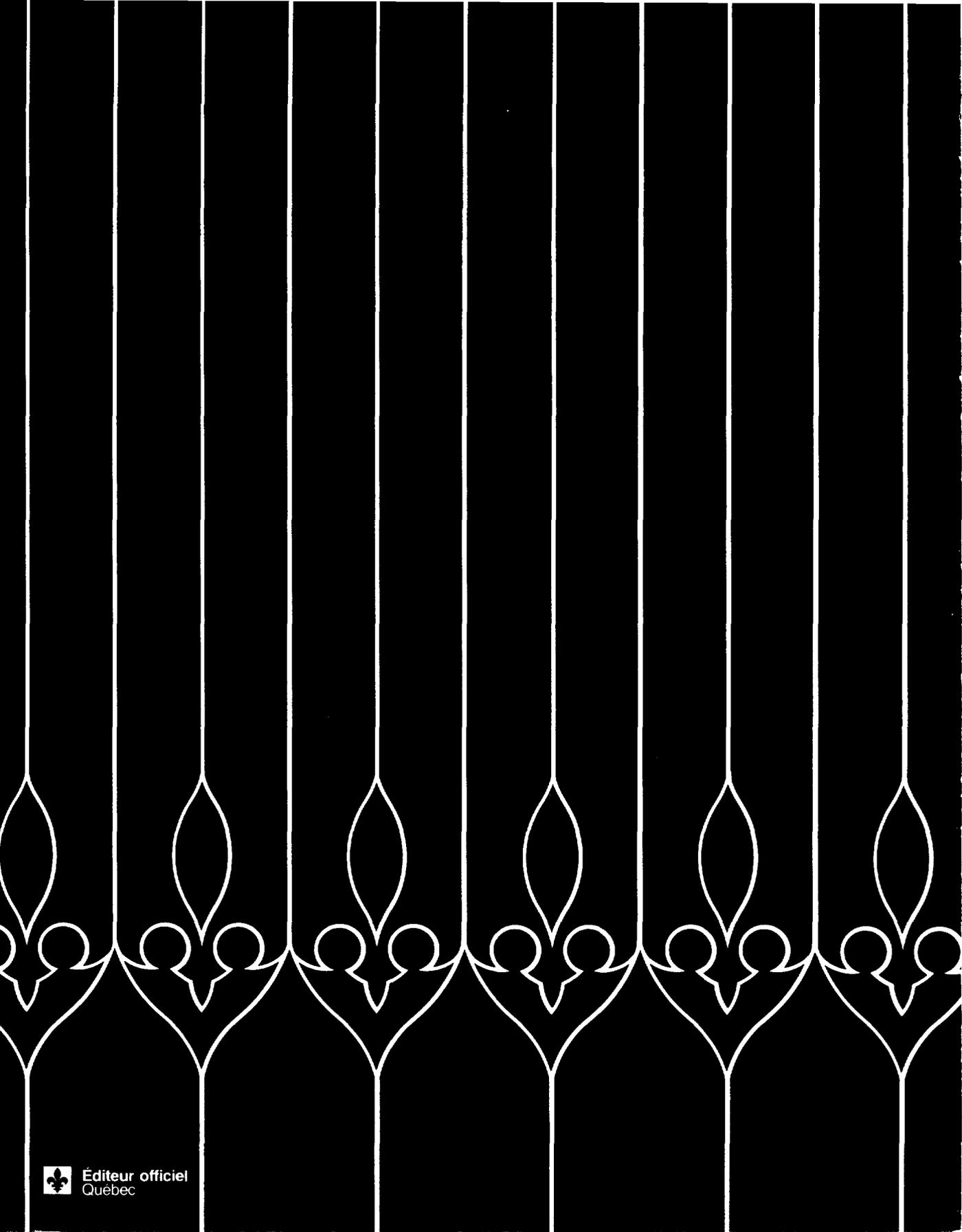
Directeur	Michel Amyot
Agents de recherche	Claude St-Germain
	Louis Duchesne
	Daniel Monnier
	Jacques LaHaye
	Édith Bédard
Agent de bureau	Denise Tremblay
Employées de secrétariat	Diane Letellier
	Francine Robert

### **Affaires juridiques (1)**

Employée de secrétariat	Lise Robitaille
-------------------------	-----------------

### **Communications (2)**

Agent d'information	Hermine Beauregard
Employée de secrétariat	Nicole Thewissen



Éditeur officiel  
Québec